



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 50294

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le remboursement des actes effectués par les podologues. Alors que ces derniers exercent une profession médicale exigeant un haut niveau de qualification, force est de constater que le remboursement par la sécurité sociale des actes qu'ils effectuent sont d'un niveau tout à fait insuffisant et sans rapport avec leur efficacité thérapeutique. C'est ainsi que de nombreux patients hésitent à avoir effectivement recours à ces professionnels par manque de moyens. Aussi il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question, et, d'autre part, de lui faire connaître les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'améliorer le remboursement de ces actes de médecine.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50294

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2000, page 5023